

Motion des groupes Verts et SPI :

Pour des mesures sociales allégeant l'introduction d'une taxe forfaitaire et d'une taxe proportionnelle pour l'élimination des déchets ménagers en lieu et place d'une diminution d'impôt

La commune de Morges va bientôt devoir se conformer au droit fédéral en vigueur et à la loi vaudoise en discussion, en introduisant une taxe forfaitaire assortie d'une taxe au sac ou d'une taxe au poids pour financer les coûts d'élimination des déchets ménagers. Valorsa, en partenariat avec d'autres sociétés similaires voisines, a proposé aux communes partenaires un système "clé en mains".

Nos groupes, Verts et SPI, tiennent à ce que l'introduction de telles taxes soit aussi indolore que possible, financièrement parlant, pour les ménages modestes. C'est pourquoi nous nous opposons à ce qu'elles soient compensées par une baisse d'impôt, qui profiterait principalement à la population aisée. Par contre, nous demandons à la Municipalité de proposer, parallèlement à l'introduction de ces taxes, un paquet de mesures s'inspirant de celles décrites ci-après.

Considérations préalables

- Nous estimons qu'il est du ressort de la Municipalité de calculer les montants, pourcents etc. déterminant les devoirs et les possibilités. C'est pourquoi nous n'articulons aucun chiffre et restons sur le plan des principes.
- Les réactions du public seront très négatives si la taxe apparaît comme un impôt supplémentaire. C'est pourquoi nous trouvons indispensable que les revenus supplémentaires générés par la taxe proportionnelle et la taxe forfaitaire soient redistribués à la population, d'une manière socialement équitable.
- Selon nos informations juridiques, de telles mesures sont parfaitement légales, pour autant qu'elles soient introduites de manière clairement séparées des taxes elles-mêmes. Les deux choses pourront faire l'objet de deux préavis parallèles.

Pistes de réflexion

1. **Sacs offerts :** Un certain nombre de sacs pourraient être remis gratuitement à la population sur la base d'un calcul de consommation écologiquement responsable. Ainsi les sacs supplémentaires achetés par les ménages donneraient une information à ces personnes sur leurs habitudes de consommation et de tri des déchets afin d'optimiser ceux-ci. En outre, des sacs supplémentaires pourraient être offerts sous certaines conditions (certificat médical, personnes âgées, enfants en bas âge, etc.).
2. **Bons d'achats :** A l'instar de la commune de Sainte-Croix, la commune pourrait distribuer à la population des bons d'achat émis par ses soins, à échanger contre biens et services dans la commune.
3. **Encouragement à trier à la source :** La Municipalité pourrait prendre contact avec les commerçants morgiens, principalement les grands distributeurs, afin de les inciter à mettre à disposition de leur clientèle des conteneurs pour que celle-ci puisse se débarrasser des emballages superflus. De plus, des incitations à destination des consommateurs pour réaliser un tel tri en amont pourraient être mises en place (information annuelle, manifestations diverses, etc.).

4. Diversification des sacs : Afin de ne pas avoir à se débarrasser d'un sac à moitié plein, il est nécessaire que la Municipalité puisse proposer à la population un large éventail de taille de sacs, au moins aussi diversifié que ceux disponibles dans le commerce.

Nous demandons à la Municipalité, dans le cadre de l'introduction du nouveau système de taxation des déchets, d'accompagner le futur règlement de gestion des déchets d'un règlement intégrant le principe de mesures sociales d'accompagnement permettant un impact financier quasi nul pour les ménages des classes moyenne et modeste. Cela en lieu et place d'une baisse d'impôts linéaire, moins favorable à ces derniers.

Pour le groupe Verts :



Philippe Beck



Pour le groupe SPI :



Adrien Busch

